

Forêts

Tropicales

Bulletin d'information de l'Organisation internationale des bois tropicaux, destiné à promouvoir la conservation et la mise en valeur durable des forêts tropicales



L'avant-garde de l'AFD

L'AMÉNAGEMENT FORESTIER DURABLE (AFD) a toujours été un but pour les forestiers. L'ennui c'est que le concept de l'AFD a évolué. Jadis, les forestiers apprenaient surtout ce qu'était le rendement soutenu de bois—comment le calculer, le mesurer et l'obtenir dans la forêt. De nos jours, la profession a beaucoup plus de préoccupations: la conservation de la biodiversité, la participation des communautés, et un marché en rapide évolution, pour n'en citer que quelques-unes. Dans les pays tropicaux, la profession forestière est assaillie de problèmes allant du prélèvement illégal et de contestations sur la jouissance des terres, à la haute rentabilité d'autres utilisations des terres et la concurrence sur les marchés internationaux du bois.

Compte tenu de l'évolution des enjeux de l'AFD dans les tropiques, les traités internationaux élaborés pour y faire face doivent évoluer eux aussi. Le premier Accord international des bois tropicaux (AIBT) a été conclu en 1983, le deuxième en 1994. Et voici qu'un troisième a été approuvé. Ce nouvel AIBT, qui a été adopté à l'issue de séances houleuses le dernier jour de la quatrième partie des négociations en janvier 2006, doit entrer en vigueur en 2008.

Le nouvel accord se place à l'avant-garde des efforts internationaux destinés à promouvoir l'AFD et un commerce durable des



A l'intérieur ► le nouvel AIBT ► la loi forestière au Brésil ► Tapajós ► amélioration du teck ► et plus ...

Table des matières

... Suite de l'éditorial

Conclusion d'un nouveau traité sur les forêts	3
Ce que pensent les négociateurs	4
Une nouvelle loi forestière au Brésil	7
L'exploitation forestière de Tapajós	8
Les habitants de Tapajós	10
Approvisionner la France en valeur ajoutée	12
Le jeu de chiffres au Gabon	15
Le teck s'améliore-t-il?	17

Rubriques

Projets récemment financés par l'OIBT	20
Rapport de bourse	22
Conférences	24
Récents éditions	25
Quoi de neuf sous les tropiques?	27
Courrier des lecteurs	28
Formation	29
Réunions	30
Point de vue	32



Rédacteur Alastair Sarre
Traduction Yvonne Cunningham
Lecture Hana Rubin
Mise en page Justine Underwood
Base de données Manami Ohshima

Le bulletin *Actualités des Forêts Tropicales* est une revue trimestrielle publiée en trois langues (anglais, espagnol et français) par l'Organisation internationale des bois tropicaux. Les articles de ce bulletin ne reflètent pas nécessairement les opinions ou les politiques de l'OIBT. L'OIBT détient les droits d'auteur pour toutes les photographies publiées, sauf indication contraire. Les articles peuvent être réimprimés librement à condition que l'AFT et l'auteur soient mentionnés. La Rédaction devrait recevoir un exemplaire de la publication.

Imprimé sur papier contenant au minimum 50% de fibres recyclées et au moins 15% de déchets de consommation et sans utilisation de chlore.

L'AFT est diffusé **gratuitement** en trois langues à plus de 13.900 particuliers et organisations dans 125 pays. Pour le recevoir, veuillez communiquer votre adresse complète à la Rédaction. Le cas échéant, informez-nous de tout changement d'adresse. L'AFT est aussi disponible en ligne sur le site www.itto.or.jp

International Tropical Timber Organization
 International Organizations Center – 5th Floor
 Pacifico-Yokohama, 1-1-1 Minato Mirai, Nishi-ku
 Yokohama 220-0012 Japan
 t 81-45-223 1110
 f 81-45-223 1111
 tfu@itto.or.jp
 www.itto.or.jp

Couverture Fournis coupeuses de feuilles (*Attini* spp.) au travail dans la forêt pluviale du Honduras. Photo: Konrad Wothel/APL

bois, ont indiqué trois négociateurs qui étaient disposés à présenter leurs vues par écrit (page 4). L'AFT de 1994 contenait 13 objectifs; le nouvel accord a deux objectifs principaux (décrits à la page 3) et 19 objectifs spécifiques qui élargissent la portée des travaux de l'OIBT. Améliorer la capacité des membres de faire respecter les lois forestières et de renforcer la gouvernance, lutter contre l'exploitation forestière illégale et le commerce de bois tropicaux qu'elle alimente, seront désormais une tâche explicite de l'Organisation devant contribuer au développement durable et à la réduction de la pauvreté. Le mandat donné à l'Organisation lui prescrira clairement aussi qu'elle doit encourager ses membres à reconnaître le rôle des communautés autochtones et locales tributaires des forêts dans la réalisation de l'AFD et de mettre au point des stratégies pour accroître la capacité de ces communautés d'entreprendre la gestion durable des forêts tropicales productrices de bois. Dans le même temps, l'OIBT poursuivra les travaux qu'elle a entrepris non seulement pour faciliter l'accès aux technologies liées aux industries forestières tropicales, et leur transfert, mais aussi pour stimuler la transformation plus poussée des bois tropicaux issus de sources durables.

L'élaboration de politiques forestières au niveau international court beaucoup de risques, mais le plus grand de tous est probablement de voir que les politiques ainsi élaborées ne sont jamais mises en oeuvre. Ce risque est souvent attribuable à l'énorme fossé qui sépare l'idéal international et la réalité sur le terrain, sans compter que de nombreux pays manquent simplement de moyens pour appliquer les politiques. Pour être utile, une organisation internationale telle que l'OIBT doit pouvoir fournir à ses membres les ressources leur permettant de mettre en train le processus de mise en oeuvre des politiques. Depuis 1986, lorsqu'elle a commencé à fonctionner, l'Organisation a engagé environ 280 millions de dollars des Etats-Unis en subventions pour atteindre ses objectifs dans les pays membres, et l'OIBT se place indubitablement parmi les plus généreuses de toutes les organisations internationales s'occupant des forêts tropicales. C'est une caractéristique que Katsuhiko Kotari, un des fondateurs de l'OIBT, admire en particulier (page 32)—la capacité de mettre les politiques en pratique. Et pourtant, réparti entre 33 membres producteurs sur près de 20 ans, le pouvoir d'une somme d'argent de cet ordre de conduire au changement est limité; certes, elle est utile, mais elle est loin de ce qui est nécessaire pour mettre le domaine forestier tropical sous aménagement

durable et pour optimiser la contribution des industries forestières tropicales au développement durable. Aux termes du nouvel accord, un sous-compte pour des programmes thématiques a été constitué afin de permettre aux donateurs d'y contribuer plus facilement. Qui vivra verra l'effet que ce changement aura sur la disponibilité de fonds destinés à la mise en oeuvre des initiatives de l'Organisation dans des pays membres.

Ailleurs dans cette édition, nous mettons l'accent sur une nouvelle loi brésilienne qui mènera à l'octroi des premières concessions de bois du pays (page 7). Les concessions ne seront adjudgées que si les soumissionnaires—entreprises, communautés et organisations non gouvernementales—peuvent justifier d'un haut niveau de gestion et de la génération d'avantages sociaux. Deux articles sur la forêt nationale de Tapajós, où la récolte du bois a été effectuée avec l'assistance d'un projet de l'OIBT, explorent les retombées sur le terrain d'un régime prototype d'AFD, tant du point de vue social que sur l'environnement, et donnent une idée de ce que pourrait entraîner l'adoption généralisée d'un régime de concession transparent.

Un autre article examine la situation des travaux d'amélioration du teck dans les pays où cette essence pousse naturellement, et constate qu'il y a encore beaucoup à faire avant de disposer de matériel génétique de qualité supérieure pour le secteur grandissant des plantations de teck. Un autre article jette un coup d'oeil sur le commerce des bois tropicaux en France et formule, à l'intention des producteurs de bois tropicaux et de l'OIBT, des recommandations sur les mesures à prendre pour accroître ce commerce, et un autre encore porte sur les efforts du Gabon pour instituer un système fiable de collecte des statistiques relatives au secteur du bois.

Cette édition d'AFT, qui aurait dû paraître fin 2005, a été retardée par un certain nombre de facteurs; je m'en excuse. La prochaine édition—un rapport spécial sur la situation de l'aménagement des forêts dans les tropiques—suivra très rapidement. Elle montrera que de grands progrès ont été réalisés en matière de mise en oeuvre de l'AFD dans les pays tropicaux, en dépit des problèmes que connaît ce secteur. Il n'en reste pas moins qu'une petite fraction seulement du domaine forestier tropical est sous AFD; l'OIBT et les autres promoteurs internationaux et nationaux de l'AFD devront sans nul doute être aussi industriels que des fourmis pendant de nombreuses années.

Alastair Sarre